



**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-313**

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 20 janvier 2020, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-313**, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 22M, 23H et 59M* ».

Ce règlement vise à modifier le feuillet 2/4 du plan de zonage inséré à l'Annexe 1 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin d'agrandir la zone 22M et d'intégrer le lot 4 692 800 et une partie du lot 4 692 801 respectivement situés en zones 23H et 59M.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 25 février 2020.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.

La greffière,

M<sup>e</sup> Natacha DUPUIS-CARRIER